

30 août 2005

05.335

Question du groupe UDC**Nos dirigeants envisagent-ils la révision à la baisse des conditions salariales des enseignants?**

La crise financière que traverse notre canton l'oblige à comprimer drastiquement, et de façon durable, ses frais de fonctionnement.

Curieusement, on constate que les enseignants neuchâtelois atteignent leur salaire maximal après seulement dix ans de carrière professionnelle alors que dans d'autres cantons il en faut trente!

Ainsi, après dix ans d'activité, un professeur de gymnase neuchâtelois va toucher de l'ordre de 130.000 francs de salaire annuel, pour à peine neuf mois d'activité, à raison de moins de 20 heures de cours hebdomadaires.

Ce niveau de salaire paraît disproportionné par rapport à de nombreuses autres catégories de fonctionnaires, qui travaillent de l'ordre de 40 heures par semaine, parfois la nuit ou le week-end, et dans des conditions souvent plus pénibles.

Quand on sait que les salaires versés par le Département de l'éducation, de la culture et des sports sont de l'ordre de 500 millions de francs par an, on saisit toute l'importance de leur réduction.

Notre pays s'ouvre de plus en plus à l'Europe et de nombreux acteurs du secteur privé, qui se trouvent en concurrence directe avec leurs homologues français ou allemands, sont obligés d'adapter leurs salaires à cette nouvelle donne. Dans ces conditions, il est choquant que notre canton continue à payer ses enseignants plus du double de ce que gagnent leurs collègues français!

Signataire: N. Auclair.